

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 784

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Le deuxième alinéa du B du IV *ter* de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles est complété par une phrase ainsi rédigée : « Il indique le nombre et la destination des emplois financés au titre du forfait global relatif aux soins mentionné au 1° du I de l'article L. 314-2, du forfait global relatif à la dépendance mentionné au 2° du I de l'article L. 314-2, et des tarifs sur l'hébergement mentionné au 3° du I de l'article L. 314-2, ainsi que les délégations de tâches autorisées entre ces emplois. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à prévoir explicitement les délégations de tâches entre personnels d'un EHPAD dans les CPOM afin d'interdire les glissements de tâches non autorisés, du fait que ces derniers peuvent entraîner des risques pour la santé et la sécurité des résidents.

Cela doit permettre d'améliorer la prise en charge des résidents en EHPAD en renforçant la transparence et la sécurité des pratiques professionnelles.

Selon une étude de la DREES publiée en 2017 sur la situation des EHPAD en 2015, les EHPAD connaissent une pénurie de personnel importante, ce qui peut conduire à des glissements de tâches non autorisés et à une surcharge de travail pour les professionnels.

Cet amendement est issu de la proposition de loi n°1061 visant à garantir le droit à vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population déposée par M. Jérôme GUEDJ et ses collègues du groupe Socialistes et apparentés.